

- AUTRES SYMPTÔMES RELIÉS AUX BASSES ET HAUTES FRÉQUENCES
(ORDI, WIFI ETC...) LE NOMBRE ET L'INTENSITÉ DÉPEND DU TEMPS
D'EXPOSITION

• S'APPARENTE À UNE GRIPPE OU RHUME QUI S'ÉTERNISÉ QU'À RÉPÉTITION

- VIENT SE RAJOUTER UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES TELS QUE =

- INSOMNIE
- CONFUSION MENTALE
- PERTE DE MÉMOIRE À COURT TERME - PERTE DE CONCENTRATION
- EXCITATION ET/OU INTENSE FATIGUE
- IRRITATION ALLANT JUSQU'À LA VIOLENCE
- MAUX DE TÊTE - VERTIGES
- RALENTISSEMENT DE LA CICATRISATION
- TEMPÉRATURE INSTABLE : FRÛSSON ET/OU CHALEUR
- SENSATION DE BRÛLURES
- " DE PILOTEMENTS
- DÈSSÈCHEMENT DE LA PEAU
- ÉRUPTION CUTANÉE DE TOUTE SORTIE : BOUTONS, TACHE BRUNE,
ET... ALOPECIES
- INFLAMMATION : NEZ, GORGE, BRONCHES, YEUX.
- BOULIMIE ET/OU ANOREXIE

ra environ 400 000 follicules au sein de ses ovaires, en vue de la naissance de l'enfant.

Le problème est que les cellules folliculaires d'une jeune fille n'ont pas la même protection cellulaire que celles des adultes matures. Par conséquent, son enfant de sexe féminin et la fille de cette dernière, auront eu toutes les cellules du follicule irradiées et endommagées. Et cela, avant même leur conception. Lorsque cette enfant deviendra adulte, il y a une grande probabilité que ses enfants souffriront des mêmes séquelles, au moment même de leur conception, et à tous les stades de leur développement fœtal et embryonnaire.

EFFETS CACHÉS

Tout cela était bien connu et

amplement documenté, bien avant que le Wi-Fi ait été rendu disponible à nos enfants. Mais ce qui est surprenant et choquant, c'est que ces effets biologiques dangereux ont été cachés au grand public, afin de protéger cette industrie. Ces effets sont décrits dans plus de 2000 références du Naval Medical Institute Research dans un document intitulé: *Bibliographie des phénomènes biologiques déclarés et manifestations cliniques attribués aux micro-ondes et radio-fréquences. Altération de l'activité menstruelle / Altération du développement fœtal.*

Lors d'un colloque international de recherches de L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un document de 350 pages intitulé *Effets biologiques sur la santé et la morta-*

lité de l'irradiation des radio-fréquence et des micro-ondes a été classé « top secret » et son contenu occulté par l'OMS et la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP). Eldon Byrd, un scientifique du Centre des armes navales de surface de la US Navy, s'y est référé en 1986, lors d'une conférence sur les effets des micro-ondes à basse fréquence : « (...) il est possible de modifier le comportement des cellules, des tissus (...) et augmenter jusqu'à six fois le taux de mortalité des fœtus et des malformations congénitales ».

L'industrie des télécommunications mobiles a elle-même effectué une étude scientifique exhaustive sur ses produits. Ses conclusions sont

CONTROVERSE

immunitaire qui requiert 18 années pour son développement ; la moelle osseuse et la densité osseuse, qui sont affectés par les micro-ondes de basse amplitude ainsi que les globules blancs du système immunitaire ; les os, qui requièrent 28 années pour se développer. Or la quantité d'eau chez les enfants rend leur os mous et leur moelle osseuse (qui produit des cellules sanguines) particulièrement sensible à l'irradiation des micro-ondes.

Le Comité national russe sur la protection contre les rayonnements non ionisants a démontré, dans un document de recherche intitulé *Effets sur la santé des enfants et des adolescents* une augmentation

de 85% des troubles du système nerveux central ; + 36% des cas d'épilepsie ; + 11% de retard mental ; + 82% de troubles immunitaires dans le sang et de risques pour le fœtus. Bref, les décisions qui ont été prises en regard des micro-ondes de la téléphonie cellulaire, des radio-fréquences, des micro-ondes et du Wi-Fi auront une influence déterminante inédite qui a été jusqu'ici absente de l'élaboration de la civilisation et à laquelle est exposée au moins la moitié de mères et des enfants du monde entier. •

Pour en savoir plus :

<http://www.c4st.org/news/wifi-in-schools/barrle-trower-wifi-report-humanity-at-the-brink.html>

nomination comme ministre, elle n'avait toujours pas réussi à obtenir une copie de ce contrat. Selon la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE), ce contrat a été signé par Hydro-Québec plus d'un an avant l'approbation de la Régie de l'énergie au Projet LAD (Lecture à distance) et l'organisme émet l'opinion que des sanctions monétaires se seraient sans doute appliquées advenant une annulation de ce lucratif contrat.

Une troisième citoyenne a remis en question l'imposition par Hydro-Québec d'un appareil électronique ne possédant aucune certification UL (Underwriters Laboratories). La CQLPE déplore que la ministre n'ait pas expliqué pourquoi la compagnie d'Etat semble profiter d'une échappatoire réglementaire, et continue à installer des appareils qui n'ont subi aucune vérification indépendante d'innocuité.

Devant l'affirmation faite par madame Ouellet à l'effet qu'aucune étude scientifique n'a établi hors de tout doute raisonnable que les micro-ondes posent un risque pour la santé, un citoyen a invité la ministre à visiter le laboratoire *in vitro* de l'Hôpital Royal-Victoria à Montréal. Depuis six ans, a-t-il précisé, des recherches menées par l'Université

McGill ont démontré hors de tout doute l'existence d'un lien entre les rayonnements non-ionisants comme ceux qui sont émis par les compteurs 'intelligents' et certains changements métaboliques des cellules. Les résultats de cette étude, menée avec la collaboration d'Hydro-Québec, sont selon lui gardés secrets. Il a précisé à la ministre l'existence de plus de 6000 études scientifiques démontrant les effets nocifs des micro-ondes sur la santé.

Un autre citoyen a fait état des mensonges contenus dans les affirmations publiques d'Hydro-Québec et informé la ministre qu'Hydro-Québec refuse de confirmer par écrit que le compteur non-communicant proposé par l'option de retrait n'émet aucune radio-fréquence. Ce citoyen affirme qu'un employé d'Hydro-Québec aurait fini par lui avouer, au cours d'une conversation téléphonique, que le compteur non-communicant émet bel et bien des radio-fréquences.

Un autre contribuable s'est dit en faveur de la réduction de notre consommation générale d'énergie, mais s'interroge sur la consommation globale d'énergie du système de lecture à distance. Il a rappelé à Martine Ouellet qu'Hydro-Québec va installer des millions de compteurs qui consomment eux-

pression sur la compagnie d'Etat. Elle s'est engagée à faire parvenir de l'information sur ce dossier aux personnes présentes et à faire des représentations auprès d'Hydro-Québec pour qu'on prenne en compte les besoins des personnes électrosensibles. Enfin, elle a avoué ignorer si Hydro-Québec ou le gouvernement Marois avait effectué une étude épidémiologique sur les conséquences sur la santé de ces appareils, admettant du même coup que le déploiement à grande échelle de cette technologie s'est fait sans qu'on en ait démontré l'innocuité. •

1 : Etudes scientifiques : voir www.powerwatch.org.uk/science/studies.asp

Pour en savoir plus : www.cqlpe.ca

Longueuil Refuse au 514-503-6300

ou au 514-972-1606

CQLPE : 418-272-2931